

Sujet : Cotisation APPPSY
De : APPPsy asbl <contact@apppsy.be>
Date : 8/01/17 15:34
Pour : undisclosed-recipients;



Bruxelles, le 8 janvier 2017

Appel à cotisations 2017

Cher(e) Membre, Chèr(e) Ami(e),

Nous profitons de ce pli pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2017.

Nous vous invitons ici à renouveler vos engagement et soutien à l'APPPsy en vous acquittant de votre **cotisation 2017**.

Votre cotisation nous est précieuse pour, au moins, deux raisons majeures.

La première tient à ce que la présence et l'engagement de notre Fédération auprès de diverses instances telles que la Commission des Psychologues, les Ministères concernés par notre statut, l'Unplib, le Conseil supérieur des indépendants,... ainsi que notre détermination à faire valoir juridiquement le point de vue de l'APPPsy, nécessitent votre soutien financier.

La seconde raison tient à ce que ne sont considérés comme membres de notre Fédération que ceux qui cotisent de manière effective : nous en avons ainsi impérativement besoin pour faire valoir le nombre de membres que nous représentons.

Aussi, nous sommes confiants dans le fait que vous vous acquitterez de votre cotisation 2017, afin de soutenir financièrement nos entreprises et représentation auprès des différentes instances avec lesquelles nous débattons en votre nom.

Comme vous le savez, notre association est affiliée à l'UPPsy (Union Professionnelle des Psychologues, voir infos sur les sites www.apppsy.be ou www.uppsy.be) - nous versons ainsi 30 euros à l'UPPsy pour toute cotisation reçue.

Merci de virer cette somme **endéans le mois** au compte Iban BE70 3100 7472 2725 de l'APPPsy en mentionnant dans la communication l'une de ces trois options, en fonction que vous soyez Effectif, Adhérent ou Candidat :

Soit cotisation 2017 APPPsy & UPPsy, Effectif – **90** euros.

Soit cotisation 2017 APPPsy & UPPsy, Adhérent – **80** euros.

Soit cotisation 2017 APPPsy & UPPsy, Candidat – **80** euros.

Les Membres de l'APPPsy qui auraient déjà cotisé leurs 30 euros auprès de l'UPPsy peuvent bien entendu retrancher cette somme du total à verser.

N'hésitez pas à nous faire signe pour toute clarification ou demande d'information à : contact@apppsy.be.

En vous remerciant encore pour votre soutien et très cordialement, les membres du Bureau,

F. Martens	H. Tzafestas	A. Rozenberg	C. Boussart	M. Lamart
Président	Vice-président	Trésorier	Secrétaire	Secrétaire adjoint

P.S. : Ceux et celles qui n'auraient pas cotisé encore pour 2016 et qui se sentiraient l'âme d'y

procéder (*en sus de leur cotisation 2017*), pourraient opérer de la même manière que celle décrite ci-dessus mais avec mention «cotisation 2016 »).



Association des Psychologues Praticiens d'orientation Psychanalytique



www.apppsy.be

– Pièces jointes :

Appel à cotisations 2017_1.0.pdf

191 Ko